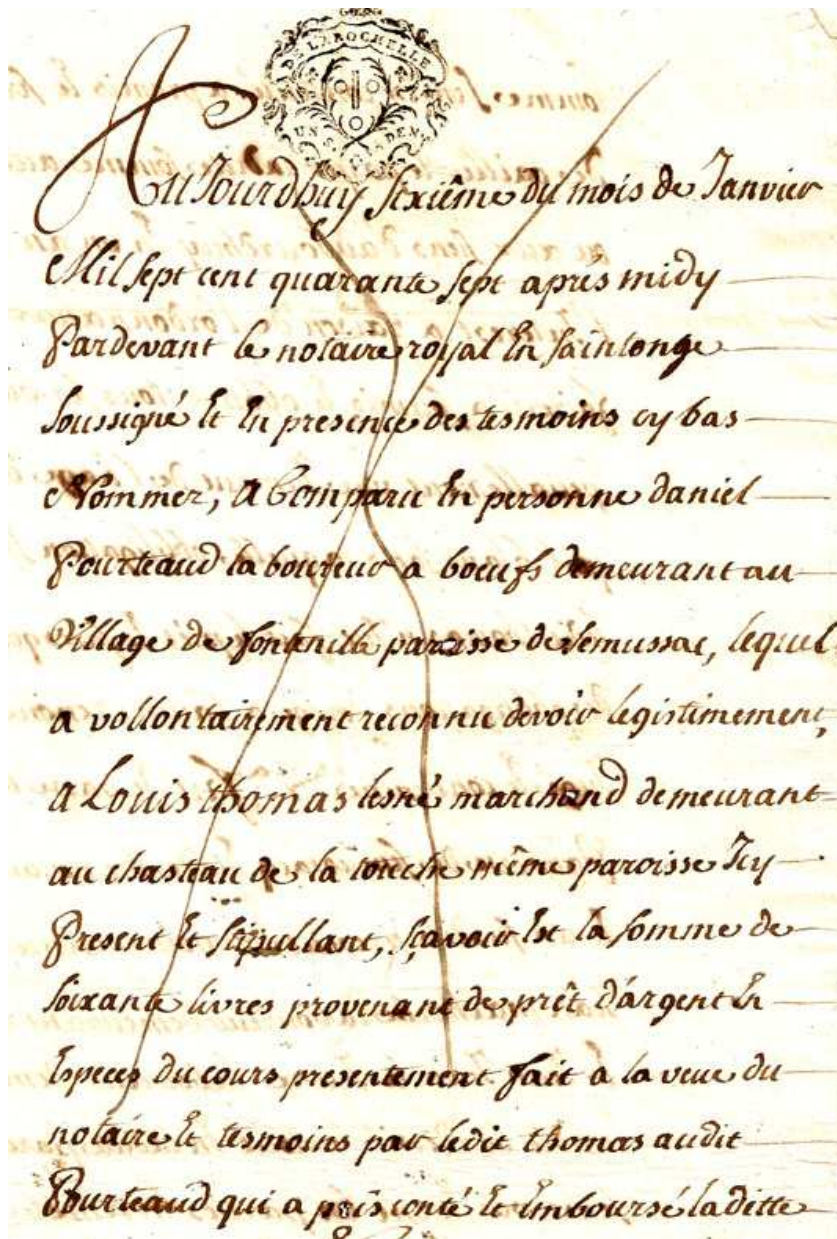


6 janvier 1747

Prêt de soixante livres par Louis Thomas l'aîné, marchand château de la Touche Semussac, à Daniel Pourteau, laboureur à bœufs Fontenille Semussac, lequel offre comme garantie une jument de six ans.

Aujourd'huy sixième du mois de janvier mil sept cent quarante sept apres midy par devant le notaire royal en Saintonge soussigné et en presence des tesmoins cy bas nommez, a comparu en personne daniel Pourteaud laboureur a bœufs demeurant au village de fontenille paroisse de Semussac, lequel a vollontairement reconnu devoir legitiment, a Louis thomas l'esné marchand demeurant au chasteau de la touche même paroisse icy present et stipullant, sçavoir est la somme de soixante livres provenant de prêt d'argent en especes du cours presentement fait a la vue du notaire et tesmoins par ledit thomas audit Pourteaud qui a pris conté et emboursé la ditte

Le château de La Touche est l'ancien nom du château de Didonne.



Le jour d'uy sixième du mois de Janvier
Mil sept cent quarante sept apres midy
Par devant le notaire royal en saintonge
Soussigné le en presence des tesmoins cy bas
Nommez, a comparu en personne daniel
Pourteaud laboureur a bœufs demeurant au
Village de fontenille paroisse de semussac, lequel
a vollontairement reconnu devoir legitiment,
a Louis thomas l'esné marchand demeurant
au chasteau de la touche même paroisse icy
Present et stipullant, sçavoir est la somme de
soixante livres provenant de prêt d'argent le
Especes du cours presentement fait a la vue du
notaire et tesmoins par ledit thomas audit
Pourteaud qui a pris conté et emboursé la ditte

somme s'en est contenté a promis et sera tenu
de bailler et payer laditte somme audit thomas
ou aux siens d'aujourd'huy en un an avec
l'interest a raison de l'ordonnance a quoy
faire il a soumis et obligé tous ses biens
speciallement une jument de l'age de six ans
poil blanc sans laquelle obligation speciale
ledit thomas n'eut fait le prêt et sans que l'une
des obligations deroge a l'autre renonceant --
Jugé et condamné --, fait et passé a bardessil
paroisse de Semussaq etude du notaire les jour
et an susdits presents tesmoins connus et requis
Jean malherbe laboureur demeurant a la vallade,
et jean Jean le Jeune laboureur demeurant
audit bardessil le tout en laditte paroisse de
Semussac, et ont les parties ensemble ledit

*Somme s'en est contenté a promis et sera tenu
de bailler et payer laditte somme audit thomas
ou aux siens d'aujourd'huy en un an avec
l'interest a raison de l'ordonnance a quoy
faire il a soumis et obligé tous ses biens
speciallement une jument de l'age de six ans
poil blanc sans laquelle obligation speciale
ledit thomas n'eut fait le prêt et sans que l'une
des obligations deroge a l'autre renonceant --
Jugé et condamné --, fait et passé a bardessil
Paroisse de semussacq Etude du notaire les jour
et an susdits presents tesmoins connus et requis
Jean malherbe laboureur demeurant a la vallade,
et Jean Jean le Jeune laboureur demeurant
audit bardessil le tout en laditte paroisse de
semussac, et ont les parties ensemble ledit*

Malherbe déclaré ne sçavoir signer de ce par
moy interpellé, ledit Jean Jean a signé avec
moy dit notaire, ainsy signé a la minute, Jean
jean, et le notaire royal soussigné, contrôlé a
royan le dix neuf janvier mil sept cent quarante
sept reçu douse sols signe Cauroy

Extrait du registre

Moreau Notaire
Royal

Scellé ledit jour

recut le constenant dan l'obligations sy dessus il en
demeure quite a Corme Ecluze le 14 de janvier
1753 thomas faisan pour ma ---sse

Malherbe déclaré ne sçavoir signer de ce par
moy Interpellé, ledit Jean Jean a signé avec
moy dit notaire, ainsy signé a la minute, Jean
Jean, et le notaire royal soussigné, contrôlé a
royan le dix neuf Janvier mil sept cent quarante
sept reçu douse sols signe Cauroy

Extrait du Registre.

Scellé ledit jour

Moreau Notaire
Royal

recut le constenant dan l'obligations sy dessus il en
demeure quite a Corme Ecluze le 14 de janvier
1753 thomas faisan pour ma ---sse

6 janvier 1747

obligation de 60 livres
pour Louis Thomas
sur
daniel Pourtaud

Reçu dudit pourtaud
pour tous droits quarente
sols

6 Janvier 1747 .
obligation de 60^l
pour Louis Thomas
sur
Daniel Pourtaud

Reçu dudit pourtaud
pour tous droits quarente
sols